



CONCOURS « FLEURIR LA FRANCE »

REUNION TECHNIQUE

18 JANVIER 2010

LA TOURAINE EST UN JARDIN

1^{ère} partie : **BILAN ANNEE « Fleurir La France » 2009**

Bilan technique et critères d'exigences du classement

Madame Friot, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

2^{ème} Partie : **TEMOIGNAGES : *L'embellissement à travers la commune***

*Madame Fontaine, Adjointe au Maire de PUSSIGNY, commune de 184 habitants et
Madame Lamirault, présidente de l'Association « les Jardins de Pussigny »*

*Monsieur Joufflineau, responsable du service technique de PELLOUAILLES LES
VIGNES, commune 1 fleur de Maine-et-Loire (2388 habitants)*

3^{ème} Partie : **THEMES TECHNIQUES**

Opération zéro pesticide

Monsieur Eric CHACUN

Responsable du service environnement et espaces verts d'OLIVET

Désherbage citoyen

Monsieur Patrick MICHAUD

Maire de VEIGNE

Méthodes naturelles de lutte contre les insectes ravageurs

Madame Christelle PRAGNON

Chargée du Développement Commercial de l'INNOPHYT

Le Développement Durable

Madame Edith FOUCHER

Conseillère Municipale déléguée de FLEURY LES AUBRAIS

Monsieur Bernard CHEVALLIER

Responsable des Services Espaces Verts de FLEURY LES AUBRAIS



Le fleurissement et le végétal si longtemps chahutés par les uns et les autres deviennent bienfaiteurs et se voient voués à de très grandes qualités. Les bénéfices du végétal en ville sont nombreux :

- renforcement du lien social et réduction de la violence, criminalité
- bien-être psychologique dont l'effet est proportionnel à la richesse des espèces dans les espaces verts. « Plus une personne se promène dans les espaces verts moins elle sera affectée par des maladies liées au stress ».
- Réduction des troubles à l'hyperactivité. Les enfants ont leur attention qui augmente dans un environnement de verdure.
- Amélioration de la santé publique, etc

L'ensemble de ces qualités ont été validées par 200 chercheurs de 40 pays différents lors du colloque de Bologne en Italie en juin 2009.

Le 29 juin 2009, Madame Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie a lancé le plan Nature en Ville afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement .Ce plan met en exergue plusieurs sujets et portent sur les fonctions écologiques de la nature en ville, la qualité de vie , la gestion des eaux pluviales, la qualité des eaux , etc Je vous engage à vous référer à l'article 4 du Grenelle de l'Environnement relatif à la Biodiversité.

Enfin, le végétal reprend sa place initiale, base de notre chaîne alimentaire et de notre vie. Mesdames, Messieurs les élus des services espaces-verts , les jardiniers territoriaux , votre rôle se renforce auprès de la qualité de nos paysages urbains et qualité de vie. Au constat des méfaits engendrés par les pratiques intensives et abusives créant de très nombreuses pollutions, nous revenons aux pratiques ancestrales du jardinage. Le METIER de JARDINIER refait surface et nos PRATIQUES RAISONNEES vont être valorisées et remises à l'honneur.

Le fait de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques incite les uns et les autres à faire preuve d'imagination, de réflexion et savoir-faire pour conserver la qualité d'entretien de nos espaces tout en respectant notre environnement.

En 2010, retrouvons notre métier de jardinier et toutes ses capacités.

Notre rencontre cet après-midi a été préparée dans l'objectif d'apporter de nombreux exemples très concrets de biodiversité, de respect de l'environnement et de l'eau tout en créant un spectacle coloré aux points stratégiques de la ville

Bon après-midi

Maryse Friot,
Présidente de la SHOT

Le concours 2008 en chiffres

En 2008, **11 9268** communes ont fait acte de candidature au concours des Villes et Villages Fleuris.

Soit, **33 %** des communes existantes.

60 % d'entre elles sont des communes de moins de 1000 habitants.

Les nouvelles attributions

La répartition des nouvelles attributions de fleurs par les jurys régionaux et le jury national en 2008 est la suivante :

4 fleurs : 7 nouvelles attributions

3 fleurs : 73 nouvelles attributions

2 fleurs : 150 nouvelles attributions

1 fleur : 227 nouvelles attributions

Total des nouvelles attributions : **455**

Les communes lauréates

En 2008, **3 468** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».

205 communes sont classées 4 fleurs,

822 communes sont classées 3 fleurs,

1133 sont classées 2 fleurs,

1308 sont classées 1 fleur.

NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2007

Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2007

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
ALSACE	100	74	44	16	234
AQUITAINE	64	30	29	8	131
AUVERGNE	55	24	8	1	88
BASSE NORMANDIE	19	28	28	6	81
BOURGOGNE	82	48	31	5	166
BRETAGNE	26	36	34	17	113
CENTRE	70	55	32	19	176
CHAMPAGNE-ARDENNE	129	112	129	15	385
CORSE	13	15	3	1	32
FRANCHE-COMTE	53	43	36	5	137
HAUTE-NORMANDIE	37	31	21	7	96
ILE DE FRANCE	48	82	71	18	219
LANGUEDOC-ROUSSILLON	51	19	6	2	78
LIMOUSIN	16	9	13	2	40
LORRAINE	135	110	55	9	309
MARTINIQUE	6	2	0	0	8
MIDI-PYRENEES	25	19	24	6	74
NORD-PAS-DE-CALAIS	35	39	37	13	124
PAYS-DE-LA-LOIRE	76	121	75	19	291
PICARDIE	32	19	34	8	93
POITOU-CHARENTES	42	27	13	5	87
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	52	81	39	8	180
REUNION	7	10	0	0	17
RHONE-ALPES	135	99	60	15	309
Total France	1308	1133	822	205	3468
Pourcentage	37.72 %	32.67 %	23.70 %	5.91 %	100 %

Le Trophée du Département Fleuri

Le ***Trophée du Département Fleuri*** décerné pour cinq ans concerne **18** départements :

l'Ain, le Bas-Rhin, les Côtes d'Armor, la Côte d'Or, le Haut-Rhin, La Haute-Savoie, les Landes, le Loiret, la Mayenne, la Marne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, le Rhône, la Seine-Saint-Denis, la Saône-et-Loire et la Vendée.

Résultats régionaux 2009

Attribution d'une fleur pour :

La Chapelle sur Loire

Luynes

Savonnières

Villiers au Bouin

Attribution d'une deuxième fleur pour :

La Ville aux Dames

Attribution d'une troisième fleur pour :

Loches

Saint Avertin

Attribution d'une quatrième fleur pour :

Saint Cyr sur Loire

Au titre des PRIX REGIONAUX

2^{ème} catégorie A (1000 à 3000 habitants)

2^{ème} Prix : Saint Antoine du Rocher

PRIX SPECIAUX

Prix de Fleurissement de Printemps :

Fondettes

Prix Régional de l'Office de Tourisme

Office de Tourisme de Bourgueil

BILAN GENERAL 2009

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<u>La Chapelle sur Loire</u> <u>Luynes</u> <u>Savonnières</u> <u>Villiers au Bouin</u> Azay le Rideau Ballan-Miré Château Renault Cinq Mars la Pile Esvres sur Indre Ferrière sur Beaulieu Fondettes L'Ile Bouchard Larçay Ligueil Ste Maure de Touraine S ^t Pierre des Corps	<u>La Ville aux Dames</u> Amboise Beaumont en Véron Bourgueil Chambray les Tours Chaumussay Langeais Montbazon Veigné	<u>Loches</u> <u>Saint Avertin</u> Avoine Bléré Chédigny Descartes Joué les Tours Montlouis sur Loire	S ^t Cyr sur Loire Tours

Le jury régional est passé dans seulement 50% des villes labellisées de la Région Centre. De ce fait, Amboise, Azay le Rideau, Ballan Miré, Beaumont en Véron, Bourgueil, Chambray les Tours, Chaumussay, Chédigny, Cinq Mars la Pile, Descartes et Fondettes n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2010.

Soit	35 communes labellisées sur 277 66 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.
------	--

	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
REGION CENTRE	70	55	32	19	176
Indre et Loire	16	9	8	2	35

Bilan technique

**Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de
Touraine**



L'Indre et Loire fut en 2009, un des départements de la Région Centre où l'on a eu le plus de disparité dans le fleurissement. Peut-être une année de transition entre les pratiques sans respect de l'environnement et les pratiques nouvelles, le contexte économique, le climat, la morosité du moment, etcont fait que nos villes furent belles, entretenues mais le fleurissement-embellissement peut-être pas aussi spectaculaire que les années précédentes.

On a constaté :

- quelques soucis de suivi d'arrosage dans l'été pour certaines communes.
- Beaucoup d'efforts sur la stratégie du fleurissement à travers les villes et villages. Les points fleurissement sont judicieusement positionnés, les jardinières et suspensions sont placées en lieux adaptés et appropriés.
- les associations de couleurs sont réfléchies. Bien sûr, nous retrouvons toujours le rouge, bleu et jaune dans le même massif mais cette association tend à disparaître.
- un seul bémol, la diversité variétale ! Le jury régional nous a reproché d'avoir beaucoup de bégonia et géranium.....Par contre notre fleurissement est durable sur l'année à contrario des autres départements de la Région Centre.
- Beaucoup de nos villes pratiquent la réduction des produits phytopharmaceutiques ce qui n'a pas été un handicap dans la qualité des espaces car binettes, balais et débroussailleuses avaient remplacé sans souci les pesticides.
- Nos villes sont très propres, les entrées très accueillantes où sobriété et naturel cohabitent harmonieusement. Un point faible, les panneaux publicitaires et autres affichages en alignement sur les bas cotés des axes, fixés sur la signalisation etc...

Quelques villes n'ont pas souhaité s'inscrire en 2009 car en travaux, restauration. Dans un an ou deux, elles reviendront dans le dynamisme du fleurissement ce qui prouve la nécessité des concours mais aussi du souci des élus d'avoir une ville correspondant aux critères de qualité d'un concours « Fleurir la France ».

La ville de Bléré reçut le jury national en août, la quatrième fleur ne fut pas donnée mais ce n'est que partie remise.

¼ des villes labélisées une fleur en 2009 en Région Centre sont tourangelles ce qui témoignent bien du bon travail de chacun.

Continuons ainsi et félicitations à tous

La SHOT reste à votre disposition pour des conseils de fleurissement, des animations éco-jardinage, etc ...

L'année 2010 est une année challenge où plusieurs villes trois fleurs verront le jury régional en août. Soyez représentatifs d'une ville trois fleurs ++, permettant peut-être au jury national de venir en 2011 et de délivrer plusieurs 4 fleurs.

2011 sera l'année EDOUARD ANDRE, paysagiste - botaniste de renom et tourangeau.

Réfléchissez à l'élaboration d'un massif floral dans chacune de vos villes commémorant ce personnage. La SHOT en collaboration avec l'association Edouard André, Monsieur Lejeune, établira une liste de plantes ramenées par Edouard André lors de ces nombreuses expéditions.

M A I R I E
de
PUSSIGNY

8008

Indre et Loire

8008

37800

☎ : 02.47.65.01.02

📠 : 02.47.65.09.82

mairie.pussigny@wanadoo.fr



198 habitants sur 848 ha
dans le canton de Sainte Maure de Touraine (37800)

Pussigny est la plus petite commune du canton de Sainte Maure de Touraine, charmant village de la vallée de la Vienne. C'est une commune riche en production agricole de toutes sortes (notamment 3 exploitations agricoles biologiques).

Pussigny est lié au passé historique de la région, il fut habité dès les premiers siècles de notre ère. Désigné au X^{ème} siècle sous le nom de Pussinico, Pussigny formait un fief relevant du château de Nouâtre.

La Proutière, manoir construit aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle domine le village.



L'Eglise dédiée à Saint Clair appartenait au XI^{ème} à l'abbaye de Noyers. L'Eglise initiale est fondée par cinq seigneurs de la Haye et de Marmande. Il ne subsiste du XII^{ème} siècle que la façade et une porte en plein cintre à trois rouleaux circonscrits par une archivoltée décorée d'une ligne de pointes de diamant. Le reste est reconstruit au XVIII^{ème} siècle, sauf la voûte en brique qui date du XIX^{ème} siècle.

Dans les bois, les vestiges de la fontaine St Clair, jadis lieu de pèlerinage (époque gallo-romaine).



Sur le coteau « le château d'Amirette », au lieu-dit « Sauvage » qui fut habité à l'époque néolithique. Un château ou un ouvrage militaire aurait été construit à cet endroit. Toute construction a disparu aujourd'hui, mais il a été découvert, vers 1900, des vestiges d'habitation. Après une occupation préhistorique, le « château d'Amirette » aurait été un habitat gaulois, puis au Moyen-Age, une place forte.

Le dolmen de DOUX est un dolmen à chambre ovale dont la grande table repose sur 3 des 8 orthostates. L'un de ses supports est couché à l'intérieur de la chambre. Un tumulus de forme ovale de 8 à 9 mètres de diamètre englobe encore le monument jusqu'aux trois-quarts de la hauteur des orthostates. Ce tumulus doit sans doute à l'origine recouvrir complètement le dolmen comme c'est le cas pour presque tous les monuments de ce type. La chambre est autrefois fouillée en partie, un monticule de terre étant rejeté devant l'entrée.



Pussigny est doté de quatre associations :

- La Chasse : partager sa passion
- Le Comité des fêtes : Animation festive (Galette, Pâques, brocante le 1^{er} samedi de mai, fête des mères, pétanque, repas de l'été, randonnée pédestre et VTT, Soirée automnale, Arbre de Noël)
- Les Pussifolies : Animation culturelle (Peintres et artisans dans la rue le 2^{ème} WE de juin) – Salon du grand format des toiles de 4 x 2m restent exposées tout l'été dans les rues du village
- Les jardins de pussigny : Fleurissement, décoration

On vient à Pussigny pour son cadre naturel, son calme, sa pêche en Vienne, ses sentiers pédestres. Les pèlerins cyclistes de St Jacques de Compostelle y passent également.

Les Jardins de Pussigny Les Jardins de Pussigny



Stéphanie Rideau

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Une idée, un village

Nous sommes à la fin de l'année 2007

L'idée a germé début 2006 : avec mon époux, j'ai eu envie de créer une association pour fleurir Pussigny qui, je pense, s'y prête bien tellement il a de charme.

Bien entendu, nous ne pouvons pas le faire tout seul !... C'est pourquoi nous en avons parlé à quelques personnes qui, à notre avis, seraient conquises par cette idée :

Pierre, Jean-François, Jocelyne, Michel, Jean-Jacques, Valérie

Ils ont tous dit oui, je n'y croyais pas ! Il est vrai que c'est un projet laborieux, mais pourquoi ne pas lancer le défi ?

Avec de la volonté et du courage, on peut réaliser ses rêves...

J'ai prévu de faire une pré-réunion à la fin de l'année pour présenter ce projet.

Maryse Lamirault

PRESENTATION DU PROJET INITIAL

✕ But de l'Association :

- ⇒ Fleurir le village
- ⇒ Décorer le village pour les fêtes traditionnelles
- ⇒ Promouvoir l'art culinaire dans un profond respect des traditions

✕ Comment fleurir le village ?

- ⇒ Avec des massifs de fleurs et plantes rares

✕ Comment décorer le village ?

- ⇒ Avec des objets (style vieilles bassines, brouettes, arrosoirs etc...), nous ferons appel aux dons
- ⇒ Avec des décors (style fleurs en papier, etc... à l'occasion de fêtes)

✕ Pour cela faut il des fonds :

- ⇒ Comment les trouver ?

✕ En organisant :

Deux ventes de bulbes de fleurs par an, un marché gourmand, des ateliers de cuisine, des repas traditionnels à thème, des ateliers de décoration

CREATION DE L'ASSOCIATION

Après quelques réunions très encourageantes, nous procédons à l'établissement des statuts, d'un règlement intérieur, etc.

Le plus difficile a été de trouver la dénomination de l'association, pour finalement se mettre d'accord sur une appellation des plus simples.

Ainsi sont nés le 29 février 2008

« Les Jardins de Pussigny »

Nous faisons part de notre future action à la municipalité : soulignons que parmi les membres de l'association, il y a deux conseillers.

Puis, nous envoyons une lettre aux habitants pour leur annoncer la création de celle-ci en les invitant à la réunion publique du 5 avril 2008, pour leur dévoiler notre programme.

Quelques personnes sont venues, certaines sont rentrées dans l'association comme membres actifs, afin de se mobiliser dans leur secteur.

Parmi les élus, seulement trois personnes étaient présentes, dont Mme le Maire.

LES MEMBRES ACTIFS

Ce sont les personnes qui sont entrées dans l'association, pour se mobiliser chacune dans le secteur auquel elles sont rattachées.

A ce jour, « Les Jardins de Pussigny » comptent 16 membres.

Il n'y a pas d'adhésion dans l'association.

LES OBJECTIFS

Nous voyons bien que dans notre village nous pourrions avoir un cadre de vie agréable.

Une route départementale traverse le bourg, la Vienne coule à proximité, les hauts de Pussigny sont une merveille, avec une vue imprenable ; en effet, le village culmine à 42 m, mais les points les plus hauts se situent en moyenne à 114 m, d'où nous pouvons admirer les communes jusqu'à Descartes.

Encore plus haut, vers l'ouest, c'est un enchaînement de monts et vallons.

L'autoroute y passe et dans un futur proche, ce sera la LGV.

Depuis peu, ce sont des sentiers de randonnée qui ont été aménagés.

Comment ne voulez-vous pas être amoureux d'un endroit pareil ?

Pussigny semble peut-être un village perdu parmi tant d'autres, mais pas tant que cela : nous sommes à mi-chemin entre Tours et Poitiers, la gare de Port de Piles est toute proche, sans oublier la RN 10.

Nous aimerions que notre village soit un « havre de paix » avec tout ce qu'il faut autour pour le bien-être de tous.

Mais pour vivre dans un « havre de paix », il faut aussi les oiseaux, les papillons, les abeilles... Et, des fleurs pour combler tout ce petit monde de bonheur !

C'est à cette tâche que nous avons décidé de fixer notre objectif : vivre en harmonie dans un petit village fleuri de toutes parts.

C'est la raison pour laquelle, nous nous donnons au moins cinq ans pour agrémenter chaque secteur.

Le chemin sera sans doute difficile, mais « Quand on veut, on peut ».

LES RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITE

Après maintes difficultés, nous avons eu le droit d'occuper le domaine public.
Une convention a été signée entre les parties.

LES RESSOURCES

Comme dans toute association, les ressources sont d'une importance capitale :
Il fallait trouver un moyen, pour avoir des fonds. Au début, ce sont les membres fondateurs qui ont avancé les premières dépenses avec leurs propres deniers.

Au printemps 2008, nous avons organisé une vente de bulbes.
Avec un bénéfice alloué de 30%, l'association a pu se constituer un fond de roulement et commencer à fleurir tout doucement le village.

A l'automne, une autre vente de bulbes nous a permis d'agrandir notre champ d'investigations ; ainsi ce ne sont pas moins de 400 pensées qui ont été plantées.

La Société pour laquelle nous vendons les bulbes nous permet aussi de participer au concours des « meilleures lettres d'accompagnement » ; nous avons été surpris de gagner à trois reprises.

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2008, nous avons proposé des cartes de vœux réalisées par nous-mêmes.

Une vente opportune qui nous a permis de financer une partie de l'almanach ; surprise que nous avons faite aux habitants en leur offrant ce manuel, qui relate tout ce que l'on peut trouver sur l'histoire de la région, la botanique la météo du village, la gastronomie, la géologie, etc. sans oublier les jeux et nos actions au sein de l'association.

Après avoir demandé une subvention auprès de la municipalité ; celle-ci nous a octroyé la dite demande.

A l'automne 2009, un horticulteur nous a proposé de faire une vente de chrysanthèmes et bisannuelles ; cette opération s'est révélée très fructueuse, tout en rendant service aux personnes qui sont venues.

LES ACTIVITES

Pour le moment, nos activités sont principalement réservées au fleurissement du village et à la décoration de celui-ci pour les fêtes de fin d'année.

En 2008, nous avons installé quatre sapins décorés.
Pour 2009, ce sera sept sapins qui seront placés dans différents secteurs.

Cet été, nous avons réalisé une campagne de sensibilisation en participant au comptage des papillons organisé par « Noé conservation ».
Le résultat est très positif, en effet, une bonne douzaine de jardins sur Pussigny et les alentours ont répondu à notre appel. Les participants se sont mobilisés avec complaisance pour ce dénombrement qui s'est démontré très instructif et passionnant à la fois ; nous avons tous appris beaucoup de choses.
Cette opération est totalement gracieuse et se reconduira en 2010, de mars à octobre.

Nous avons aussi organisé une opération pour la biodiversité en vendant des graines sauvages. Celle-ci ne s'est pas avérée très concluante. Toutefois, ne perdons pas espoir, il faut que tout un chacun comprenne l'importance de l'enjeu.

A l'avenir, des ateliers de cuisine seront mis en place, Pussigny était connu pour sa gastronomie de 1975 à 2000. C'est la raison pour laquelle nous tenons à faire partager aux habitants d'ici et d'ailleurs notre patrimoine culinaire.

Un « almanach » a été édité par nos soins pour l'offrir aux habitants de Pussigny.
Celui-ci relate notre action, mais bien d'autres choses encore.

Description ci-après.

C'est avec un grand plaisir que nous avons créé ce manuel l'an dernier : celui-ci a été réalisé dans le but de remercier les habitants pour leur soutien envers notre association, mais aussi, de faire savoir toute notre connaissance sur le village qui, de par sa population vieillissante est appelé au changement de génération ; nous voyons en effet de nouveaux arrivants tous les ans.

« L'almanach des Jardins de Pussigny » sera un atout majeur pour l'avenir.

Celui-ci relate des faits à travers les différents thèmes, afin que rien ne reste dans l'oubli...

La vie associative, nos actions, le travail accompli, etc.

L'histoire de notre village et des alentours,

La botanique, la zoologie, la géologie, la paléontologie, la minéralogie, les jeux et des histoires drôles

La météo du village, la gastronomie

Il aura fallu deux mois, pour mettre en œuvre le N° 1 (2008-2009) ; de la préparation à la mise en page, en passant par l'impression qui a représenté 3600 feuilles en recto-verso pour 120 exemplaires.

L'almanach est un manuel pratique et utile dans lequel chacun peut narrer quelque fait que se soit, pour le plaisir de tous.

LE CHEMIN PARCOURU

Les Jardins de Pussigny « toujours actifs »

Fleurir et décorer notre village, Observer et étudier la nature, Promouvoir l'art culinaire dans le respect des traditions, Editer un almanach

Telle est, notre démarche si réalisable soit-elle. En effet, depuis deux ans, nous essayons d'apporter un peu de gaieté avec le fleurissement ; nous avons fait beaucoup d'efforts pour améliorer les parterres, notamment, celui du centre de la place du bourg pour lequel il faut apporter beaucoup de soins pour qu'il soit à la hauteur de lui-même : celui-ci n'est pas encore achevé. Il y a beaucoup à faire...

A Sauvage, l'agencement du grand parterre a été amélioré.

Les rosiers ne seront plus à l'abandon mais comme précédemment, il faudra évoluer dans la durée pour atteindre notre objectif.

Avec du temps, de la patience et un peu d'humanité, chacun peut faire beaucoup pour sa commune.

Fussent-ils minimes, les petits soutiens, tous réunis, font de grands moyens !

QUELQUES PHOTOS





PELLOUAILLES LES VIGNES AU QUOTIDIEN

UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU

SUPPRESSION DE 70% DES CULTURES HORS SOL
(Besoins importants en eau)

- Plus de suspensions fleuries
- Remplacement des jardinières de la RD323 par des fosses de plantation sans arrosage



ARROSAGE INTÉGRÉ

Dans les massifs de fleurissement uniquement

- Arrosage nocturne programmé
- Pas d'arrosage dans les massifs arbustifs

UTILISATION DU PAILLAGE Pour limiter l'évaporation du sol

- Cosses de sarrasin dans le fleurissement
- Copeaux de bois dans les massifs



- Paillage minéral sur la RD323
- Un choix de plantes à faibles besoins hydriques

MISE EN PLACE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Différenciation de plusieurs zones depuis 2008

ZONES NATURELLES

- Prairies communales (environ 2 hectares)
- Trois bois en intérieur d'agglomération
- Bassins de rétention



ZONES SEMI-NATURELLES

(Intervention 2 fois par an : juillet et septembre)

- Anciens gazons aux abords des sous-bois
- Parties engazonnées au cœur des lotissements en préservant un espace de jeux



ZONES DE TONTE BI-MENSUELLE

ZONES DE TONTE HEBDOMADAIRE

- Stade de football et abords
- Abords de l'équipement culturel

PRODUITS CHIMIQUES ET DÉCHETS

UTILISATION RAISONNÉE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Mise en place d'un plan de désherbage communal
- Baisse de 64% de l'utilisation des produits phytosanitaires entre 2007 et 2008, 2 litres seulement utilisés depuis le début de l'année 2009
- Alternatives aux produits par :

- Action mécanique
- Action manuelle (binette, arrachage)
- Désherbage thermique en source électrique pour ne pas alourdir le bilan carbone (sur les surfaces imperméables à risque)
- Utilisation de purins en traitement foliaires
- Utilisation de paillages dans les massifs pour limiter l'herbe



- Mise en place de la lutte biologique intégrée depuis 2 ans
- Pose de larves de chrysopes dans les massifs, disparition des insecticides

GESTION DES DÉCHETS DE TONTE

- Incitation à la répartition des déchets de tonte des particuliers le long des grillages



SANS GAZON



AVEC GAZON

- Récupération des vivaces du fleurissement pour les réimplanter dans les quartiers
- Don des bisannuelles aux particuliers
- Réutilisation des narcisses du fleurissement pour les sous-bois
- Tri sélectif en conteneurs
- Broyage des déchets de taille et d'élagage pour le paillage
- Investissement dans un broyeur de végétaux en 2009 (9 000 €)

LE CADRE DE VIE

LE PATRIMOINE BÂTI

- Construction d'un équipement culturel en 2002
- Réhabilitation du centre de loisirs en 2003
- Première tranche de rénovation de la façade de la mairie en 2007
- Première tranche de rénovation de l'église en 2008
- Chaque année, depuis 2004, rénovation d'une classe du groupe scolaire



LA VOIRIE

- Mise en place d'une commission accessibilité et première tranche de travaux en 2008 (26 000 € chemin des Villages)
- Programme de travaux annuels en régie ou confiés à des entreprises
- Changement et modernisation des candélabres (appareils à économie d'énergie) dans différents quartiers en 2009 et notamment sur la RD323
- Enfouissement des réseaux aériens en 2009 sur la RD323 en même temps que l'arrivée du gaz de ville en 2009

- Préservation de la flore et de la faune sur les accotements et les talus de fossés (broyage non systématique)



TALUS D'HIER



TALUS D'AUJOURD'HUI

- Important maillage piétonnier communal
- Suivi et entretien du mobilier urbain avec harmonisation des couleurs et des matériaux

LES ESPACES VERTS

- Tout arbre supprimé est remplacé
- Fleurissement aux quatre saisons
- Réintroduction de vignes
- Doublement des surfaces d'espaces verts en 8 ans
- Respect de la flore indigène (réapparition de plusieurs variétés disparues de la commune)



LOISIRS CULTURE TOURISME

PELLOUAILLES-LES-VIGNES : 2388 HABITANTS

UN PUISSANT TISSU ASSOCIATIF (environ 40 associations tant sportives que culturelles ou de loisirs)

DES ÉQUIPEMENTS

- Le Carré des Arts : un équipement culturel et associatif
- Une salle polyvalente à dominante sportive
- Une piste de roller
- Une piste de dirt créée en 2009
- Un terrain de football. Son transfert vers un nouveau site est prévu en 2010/2011 (terrain en herbe et annexes)
- Projet de construction de toilettes sèches mobiles pour les événements associatifs



LA VIE LOCALE

- Aire d'accueil des gens du voyage
- Mise en place des sentiers de randonnées depuis 3 ans
- Projet d'une aire d'accueil de camping-cars en 2009



- Préservation du cadre de vie (flore et faune) et actions pédagogiques au moyen de panneaux sur site, de la feuille d'informations municipales, des journaux locaux
- Présence de jardins familiaux associatifs
- Participation des écoles à la gestion de l'environnement
 - Tri sélectif
 - Composteur
 - Jardin pédagogique dans chaque école
- Concours des balcons et jardins fleuris
- Projet d'épicerie coopérative : offrir des produits de qualité issus du terroir et/ou de l'agriculture biologique

Bienvenue à Olivet, Ville Fleurie 4 Fleurs



Pour qui a déjà traversé la contrée Orléanaise, Olivet évoque le charme, l'élégance, un certain art de vivre, riche d'un patrimoine naturel et architectural jalousement conservé avec la rivière du Loiret, ses moulins et ses châteaux.

Depuis quelques années, Olivet poursuit son développement en préservant l'équilibre nécessaire entre urbanisme et espaces naturels.

Si la ville se distingue par son dynamisme, elle redouble aussi d'efforts dans le domaine de l'environnement afin de donner à ses habitants un cadre de vie agréable.

La ville a notamment initié une politique de fleurissement de grande envergure. Olivet a non seulement enrichi son patrimoine initial mais encore crée de toutes pièces de nouveaux espaces verts paysagers dans les quartiers.

Notre collectivité s'est aussi engagée dans une démarche de gestion raisonnée de ses espaces verts. Cette démarche passe par la sensibilisation et la formation des agents aux nouvelles techniques horticoles et par l'information des olivétains.

L'équipe municipale ne s'est pas arrêtée au simple embellissement de la ville, elle veille également avec minutie à la qualité et à l'entretien des espaces publics.

Olivet s'inscrit dans la lignée de ces villes qui soucieuse de concilier qualité de vie et préservation de l'environnement, font du développement durable l'un des grands axes de sa politique.



I / Olivet, son identité

Sur ses 2 339 hectares, Olivet accueille une population de 21 634 habitants, la classant 3ème ville du département du Loiret.

Chef lieu du canton, Olivet regroupe à ses côtés deux autres communes, Saint Pryvé Saint Mesmin et Saint Hilaire Saint Mesmin. Entre Sologne et Val de Loire, Olivet doit l'originalité de son site à la rivière du Loiret, le plus petit affluent de la Loire, long de 13 km.

Dès le XIX^{ème} siècle, les bords du Loiret et leurs guinguettes réputées ont attiré de nombreux promeneurs. Aujourd'hui, la rivière du Loiret garde ses aspects successifs de galerie forestière et de lac, longée de sentiers piétonniers qui permettent la découverte de moulins et de châteaux.

Mais Olivet c'est aussi :

- des espaces fleuris dans chaque quartier et en accompagnement des différents équipements publics,
- de nombreux squares répartis parmi les différents quartiers résidentiels,
- le Parc du Poutyl et le Parc du Larry, deux grands poumons verts en centre ville,
- un espace de loisirs et de détente aménagé au domaine du Donjon,
- un camping ombragé implanté entre le Loiret et le Dhuis,
- des aménagements paysagers et fleuris en accompagnement des différentes voiries de la commune,
- un réseau très important d'itinéraire cyclable (le plus grand de l'agglomération)

II / Olivet : sa politique environnementale

Aux franges de la Sologne, Olivet, commune rurale devenue ville arborée et fleurie de plus de 20 000 habitants, a à cœur de préserver et d'entretenir l'environnement naturel qui est le sien et conduit depuis longtemps une politique forte en direction de son cadre de vie.

Il s'agit d'abord de répondre à la demande de ceux qui vivent à Olivet depuis longtemps ou qui s'y installent, c'est notamment la qualité du cadre de vie qu'ils recherchent, en même temps que le haut niveau d'équipements publics, un centre ville vivant et actif, etc

Nous veillons d'ailleurs à travailler sur l'ensemble des quartiers, en respectant les caractéristiques de chacun d'entre eux.

Cette politique s'articule autour de trois axes qui viennent s'insérer dans cette politique globale de qualité de l'espace public :

- le partage équitable de l'espace public entre tous les usagers pour permettre la cohabitation la plus harmonieuse de tous.
- une grande vigilance portée à l'aménagement des espaces publics, quels qu'ils soient.
- une gestion attentive des espaces verts et du fleurissement. La ville accorde un soin particulier à l'entretien et au renouvellement de ses espaces verts et fleuris.

La tâche est d'importance car elle concerne près de 5 000 arbres, 22 000 arbustes plantés depuis 2001, 8,5 km de haies, 800 m² de rosiers, 60 000 m² de massifs arbustifs, 87 massifs de fleurs et plus de 100 000 fleurs produites chaque année dans les serres municipales.

Les massifs fleuris sont répartis sur différents sites stratégiques : entrées de ville, centre des quartiers ou autres lieux très fréquentés. Le fleurissement présente des scènes évolutives dans le temps avec des floraisons échelonnées sur toute la saison. Les couleurs sont choisies pour s'intégrer dans l'environnement local.

Ce travail a été récompensé, au cours des dix dernières années, par plusieurs prix départementaux, régionaux et nationaux notamment en 2003 où la commune a décroché sa quatrième fleur au palmarès du concours national des villes fleuries.

Plus largement, Olivet agit depuis longtemps pour le développement durable et cette politique va s'accroître. Cela se traduit notamment dans le domaine des espaces verts par la recherche constante d'économies d'eau, le recours à des méthodes alternatives et la signature de la charte zéro pesticide.

La ville a la volonté de maintenir l'équilibre entre la ville et la nature et la conviction que la nature est une composante essentielle de la qualité de vie des olivétains.

Une composante qu'il convient de préserver et de cultiver dans une logique de développement durable de la faune, de la flore et d'amélioration de cadre de vie.

III / Le patrimoine d'Olivet

A : Les promenades

Les promenades représentent plusieurs kilomètres de sentiers aménagés au niveau de l'espace naturel des bords du Loiret.

Des parkings de proximité permettent aux promeneurs de choisir un trajet adapté à la distance souhaitée.

Sur ces parcours exclusivement réservés aux piétons, l'on découvre des zones de repos équipées de bancs, une zone de pique-nique, deux zones de jeux (plaine des Martinets et plaine des Bêchets).

Tout au long de ces trajets de nombreux pêcheurs viennent installer leurs lignes, signe d'une faune aquatique abondante.



B: Les fontaines

L'eau dans la ville est une composante à part entière du jardin, au delà de son aspect naturel avec la rivière du Loiret, elle participe artificiellement à travers ses nombreuses fontaines à notre environnement.

L'eau anime, sonorise, crée une sensation de fraîcheur non négligeable, vous pourrez l'observer dans les lieux suivants tel que la halte garderie du Moulin et la place Louis Sallé (le coeur de notre ville).



C: Les aires de jeux :



Un audit de conformité de l'ensemble des jeux de la commune a été réalisé en 2001. Il en est ressorti que l'ensemble des jeux devait être remis aux nouvelles normes.

Les élus ont décidé de remettre en état les jeux et de créer de nouveaux jeux dans les écoles ou les squares où la remise en conformité n'était pas possible.

Chaque année de nouveaux jeux sont également créés pour le plaisir des enfants et des parents dans les quartiers.

A ce jour la ville compte pas moins de 23 aires de jeux pour enfants.

D: Les places et les squares

Les places, squares et parcs sont principalement associées au centre ville ou à un édifice public. Il s'agit d'espaces de vie aux visages multiples structurés pour leur destination. Vous découvrirez à Olivet :



E: Les rues fleuries



Le fleurissement événementiel des rues d'Olivet a été distribué selon un schéma qui consiste à créer un massif et son écrin végétal chaque fois que les emprises du domaine public et les qualités du sous-sol nous y autorisent :

- aux entrées de ville
- aux abords des pôles commerciaux
- aux abords des équipements résidentiels
- sur les places et îlots du centre, mais aussi des quartiers

Pour assurer un lien entre les zones végétalisées, les principaux axes de la ville sont complétés par un fleurissement mobile (bacs à fleurs) qui assurent le maillage ou encore se substituent à ces derniers lorsque la structure du site nous réserve cette seule possibilité.

F: Les espaces naturels

Ils sont essentiellement regroupés sur les rives du Loiret et occupent une large place dans l'architecture végétale de la ville.

Ce sont environ 15 hectares qu'une équipe de deux agents parcourt régulièrement tant pour l'entretien, que pour la propreté du site et la maintenance des sentiers très fréquentés durant toute l'année.

« Olivet c'est le Loiret... » Fleuron du département auquel elle a donné son nom, la rivière du Loiret traverse Olivet d'est en ouest et donne à la commune un charme et une authenticité spécifique, une identité particulière. Toutefois, l'urbanisation amorcée dans les années soixante à eu raison de la pureté de ses eaux.

La rivière paysage est devenue une rivière urbaine dont les caractéristiques écologiques se sont affaiblies.

Or les enjeux du Loiret restent essentiels tant pour la qualité de vie des habitants que pour l'environnement, le tourisme et l'image du département.

C'est pourquoi élus locaux et associations de protection de l'environnement ont décidé d'unir leurs efforts pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine paysager et aquatique.



Les objectifs de leurs actions sont:

Redonner à la rivière un environnement architectural et paysager: c'est la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) mise en oeuvre il y a environ quinze ans maintenant.

Permettre à la rivière de retrouver un milieu aquatique plus sain: c'est l'action menée actuellement pour élaborer le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Loiret. Un projet qui concerne tout le bassin versant du Loiret donc Olivet.

Depuis 1995 la ZPPAUP a donc été établie pour notre rivière et s'applique à l'ensemble du site en définissant une ligne d'action cohérente pour la sauvegarde et la pérennisation de ce patrimoine.

L'inventaire phytosanitaire des bords du Loiret a été réalisé afin de connaître bien entendu notre patrimoine végétal mais surtout l'état physiologique des arbres existants, des entretiens sont en cours afin de sécuriser ces espaces.

Des travaux importants ont été réalisés ces dernières années pour requalifier le lit initial de la rivière.

G: le domaine du Donjon

Sur une surface de 83 hectares le domaine municipal du Donjon accueille les olivetains toute l'année pour pratiquer différentes activités sportives dans un cadre arboré et soigné. On y trouvera des terrains de grands jeux (football), des terrains de tennis couverts et découverts, deux terrains de base-ball, un terrain de hockey sur gazon, des terrains de beach volley, un parcours de santé de 3,5 km, un centre équestre, un minigolf et un centre de loisirs pour les enfants. Ce domaine est entretenu par le service des sports ainsi que les deux hectares de stade situés dans le centre ville.

IV / Le patrimoine végétal d'Olivet

Le patrimoine végétal de la ville constitue la structure paysagère en site naturel et en milieu urbain, c'est un patrimoine vivant qu'il faut entretenir, rajeunir, sauvegarder, améliorer et développer.

Les formes et les couleurs créent un écrin dynamique au fil des saisons et participent pleinement à l'harmonisation de notre environnement.



La juxtaposition des genres et des espèces d'arbre en milieu urbain permet de gérer l'unité de volume souhaité tout en créant l'identité d'une rue, d'un square, d'un carrefour ou d'un quartier, c'est également une vitrine horticole du monde végétal.

Avec les arbustes, toutes les saisons de notre calendrier s'affichent, tous les volumes, toutes les formes et toutes les couleurs sont permises.

On dénombre sur Olivet pas moins de 5000 arbres de hautes tiges en alignement ou isolés, 8500 ml de haies.

Le patrimoine de la ville d'Olivet, c'est aussi notre fleurissement qui assure au fil des saisons un écrin fleuri varié et de qualité.

Ce fleurissement se fera à la belle saison avec les annuelles (55000 unités) à l'automne avec des animations à bases de chrysanthèmes (700 unités) et un fleurissement de printemps assuré par la plantation de 45000 bisannuelles et 20000 bulbes.



V / Olivet, c'est aussi les autres domaines

A : La lutte contre les tags

Une commande a été passée auprès d'une entreprise spécialisée en vue de procéder à l'enlèvement des tags sur les biens publics ainsi que sur les maisons des particuliers ayant signé au préalable une convention avec la ville. Coût annuel des travaux 2009 : 15 000 euros TTC

B : Les déjections canines

Des distributeurs de sacs pour déjections ont été installés dans différents lieux de la commune depuis 2003. La méthode porte ses fruits. D'autres distributeurs ont été installés dans la ville en 2009.

Le nombre total dans la ville est de 19 unités.

C: La propreté urbaine

La propreté urbaine s'articule autour de plusieurs actions:

- les corbeilles sur les sentiers de promenades et dans les squares sont gérées par le service des espaces verts et ramassées une à deux fois par semaine selon les fréquentations et les saisons.
- les corbeilles installées en milieu urbain sont gérées par le service de la voirie. On les trouve sur les places, les trottoirs, les abris de bus. Elles sont ramassées une fois par semaine.
- le balayage manuel concerne le centre ville, la proximité des zones commerciales, et les bâtiments publics, par ailleurs, nous effectuons un balayage mécanisé des voiries avec priorité donnée aux grands axes.

D: La dissimulation des réseaux

Nous retenons tous que l'ensemble des réseaux filaires des différents concessionnaires contribue largement à la désappréciation de notre environnement.

Depuis quelques années, la ville en partenariat avec le conseil général, procède à des opérations d'enfouissement des réseaux contribuant ainsi très largement à l'image que nous souhaitons donner à notre environnement.

E: Les supports publicitaires

L'approbation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en 1995 comprend une gestion de l'espace publicitaire.

Aujourd'hui Olivet compte 90 grands supports publicitaires répartis sur la commune, des déposes sont réalisées ou sont en cours dans le périmètre de la ZPPAUP afin de se rapprocher des directives de cette charte qui évoque la protection du paysage par une maîtrise de l'affichage.

Cela constitue une avancée significative dans la protection de l'environnement.

F: Partenariat avec la population

Le premier partenariat que la commune met à disposition de ses administrés, c'est celui de leur faire découvrir une vitrine horticole.

C'est aussi de faire découvrir dans ses massifs saisonniers de nouvelles espèces déjà sélectionnées, qui viennent enrichir la passion du végétal et par voie de conséquence dynamiser son existence et son respect.

Le second partenariat est celui de conseil, succinct mais toujours validé lorsqu'un administré demande de l'aide pour choisir une espèce, programmer l'aménagement d'un jardin ou gérer toute autre question qui positionne l'élément végétal au premier plan. Les services de la ville sont toujours prêts à écouter et à conseiller.

G: Le partenariat formation

La formation qui s'offre aux Olivetains s'effectue majoritairement à travers les activités que propose la SHOL. En effet, cette association propose régulièrement des démonstrations de semis, de plantations, de tailles, etc, mais aussi lors de la remise des récompenses aux lauréats des maisons fleuries.

Le service des Espaces Verts organise chaque année dans le Parc du Poutyl une présentation de nouvelles plantes sous forme de carrés d'essai.

Le partenariat formation passe également par l'apprentissage. En effet, le service Espaces Verts accueille deux apprentis cette année.



H : Le mobilier urbain

- Le parc de mobilier urbain (bacs à fleurs, bancs, corbeilles) se construit au cours du temps et il est parfois difficile d'en maîtriser l'unité et la complémentarité de ligne.

Dans ce domaine, il en est de même que dans le projet de choix végétal : l'unité sur l'ensemble de la commune n'est pas souhaitée mais par ailleurs l'unité d'une place, d'un quartier, d'un axe contribuant à l'identité du lieu reste notre objectif.

- Les corbeilles à papier : leur présence est nécessaire et souvent associée aux bancs, leur ligne doit également s'y référer.

- Les abribus et supports d'information sont regroupés dans une même ligne validée par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à laquelle Olivet adhère.

- La signalétique de proximité qui s'adresse essentiellement aux équipements publics fait également l'objet d'un modèle unique.
- Le fléchage urbain est unifié depuis quelques années.

I: Participation à des expositions

- La vie municipale et la vie associative de la commune proposent des expositions à thème auxquelles le service municipal des espaces verts apporte sa participation pour la végétalisation des structures d'accueil.
- Toutes les réceptions organisées par la ville bénéficient d'une touche fleurie de dimension variable en fonction du lieu et du nombre de participants.
- Partenariat avec l'Office du Tourisme d'Olivet en 2009 : organisation de 2 sorties sur le thème « Les Herbes folles ».

VI / Olivet c'est aussi une politique de développement durable

« **La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants** », cette citation d'Antoine de Saint Exupéry résume à elle seule l'enjeu majeur que revêt le développement durable pour les futures générations.

L'Etat, les collectivités et plus largement encore l'ensemble des citoyens ont pris conscience de l'impérieuse nécessité d'agir avant qu'il ne soit trop tard pour sauver notre Terre. bouleversements climatiques, destruction de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles sont les maux qui rongent notre belle planète bleue et qui, à terme, engagent notre propre survie.

La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, le protocole de Kyoto, le Grenelle de l'environnement... témoignent de la volonté partagée de prendre des mesures fortes et nécessaires pour que les choses changent et que notre avenir paraisse un peu moins sombre.

Face à cet extraordinaire challenge, peut-être le plus important que l'humanité n'ait jamais été amené à surmonter, chacun à sa part de responsabilité et chacun à son rôle à jouer. Olivet est d'ores et déjà entré dans la partie en menant sa propre politique environnementale.

Cette volonté affichée des élus d'Olivet de participer à l'opération « sauvons notre planète » permet à la ville de contribuer à la construction du gigantesque édifice qui permettra à la Terre de retrouver son équilibre.

Parmi les 101 actions du programme d'Hugues Saury, le développement durable et le respect de l'environnement tiennent une place majeure :

- mise en place d'un programme zéro pesticide,
- élaboration de l'agenda 21 d'Olivet,
- intégration d'une démarche Haute Qualité Environnementale pour la construction des nouveaux bâtiments publics,
- utilisation des dernières technologies pour économiser l'énergie dans les bâtiments,
- favoriser les déplacements doux,
- définir avec les promoteurs et les constructeurs un cahier des charges intégrant les principes de développement durable dans tout nouveau projet,
- agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau du Loiret...

A / L'HOMME, LES MAUVAISES HERBES ET LA VILLE.

Dans l'espace urbain, on trouve différents types de végétaux : des plantes horticoles qui souvent sont des plantes venant des contrées lointaines et qui sont des plantes qui doivent se plier à une certaine discipline (taille) mais la ville est aussi faite d'endroits où s'installent des populations végétales, la plupart du temps non désirées. On les sarcle, on les bine ou on les désherbe avec des produits chimiques.

La méthode chimique est sans doute la plus utilisée pour des raisons de coûts, jugés inférieurs (abstraction faite du coût induit sur l'environnement), pour des raisons pratiques, de rapidité ou par habitude.

Cependant certains acteurs sont amenés à chercher des méthodes alternatives au désherbage chimique en raison de ses effets néfastes sur l'eau et l'être humain.

Lors du Grenelle de l'Environnement, il a été annoncé que la France a baissé depuis cinq ans, sa consommation de pesticides d'environ 40%, cependant nous restons le premier consommateur européen de pesticides (76100 tonnes de substances actives) et le troisième consommateur mondial.

Les pesticides regroupent l'ensemble des insecticides, fongicides et herbicides.

On trouvera les pesticides :

- Dans l'air : en 2005, 45 pesticides différents ont été détectés dans l'air en région centre, les brouillards et la rosée sont trente à soixante fois plus chargés en pesticides que la pluie.
- Dans l'eau et les sols : 96 % de nos cours d'eau sont pollués, 61 % des eaux souterraines contiennent des résidus de pesticides.
- Dans nos maisons : utilisés à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Dans nos aliments : en France près de 50 % des fruits et légumes contiennent des résidus de pesticides.
- Dans nos organismes : un certain nombre de traces des pesticides sont retrouvés dans le corps humain.

Dans le cadre du développement durable, la municipalité a décidé d'adhérer à la charte Zéro Pesticide (signature de la charte en janvier 2008).

La charte zéro pesticide a été conçue en 2005 par les Naturalistes Orléanais en partenariat avec le FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et l'Association des Jardiniers de France.

Ce programme est soutenu par différents organismes tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Général du Loiret, le Conseil Régional de la région centre, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Cette charte est un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus, à plus ou moins long terme utiliser les pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts.

En signant cette charte en 2008 la commune s'est engagée principalement à :

- Définir prioritairement un quartier pilote sur lequel seront expérimentés les méthodes alternatives aux pesticides, l'objectif étant d'étendre à long terme les mesures les plus adaptées au reste de la commune.
- Renoncer progressivement sur les emprises communales de toute la ville (voirie, massifs végétalisés, terrains de sport et cimetières) à l'usage des pesticides.
- Réaliser et communiquer annuellement le bilan d'utilisation des pesticides, leur nature et leurs quantités.

Des réflexions sur la ville seront donc à mener pour les mettre en corrélation avec cette charte :

- Changer nos pratiques : réduire, supprimer l'utilisation des pesticides, où et quand ? utilisation des nouvelles méthodes (désherbage mécanique, désherbage thermique, utilisation de paillages, plantation de couvre sols etc.).
- Avoir un autre regard : accepter la végétation spontanée, les herbes sauvages. La ville dans l'esprit de nombreuses personnes est un espace aseptisé où doit être absente toute trace de spontanéité. Les plantes acceptées en ville sont la plupart du temps des plantes horticoles qui ont été choisies par l'Homme et qu'il a lui-même plantées, les végétaux sont alors organisés en jardins, massifs, jardinières, soigneusement entretenus. On demande une végétation qui ne déborde pas de ses limites ou des pelouses exemptes de plantes qui ne sont pas des graminées.

Dans les représentations, la ville doit être un espace propre et ordonné, la présence d'herbes sauvages ou mauvaises herbes renvoie à des idées proches du désordre, voire de la saleté.

- Evoluer vers une conception du paysage urbain et communiquer en direction des élus et des habitants. Environ 400 communes en Bretagne et une trentaine en pays de Loire évoluent vers une autre conception du paysage urbain, redéfinir le propre et le beau est ce possible ?

La présence de quelques herbes ne rime donc pas avec anarchie, il apparaît donc que la communication est essentielle.

En effet ce n'est qu'à force d'explications maintes et maintes fois reprises qu'il sera possible de faire passer le message : Apprenons à tolérer quelques herbes en ville.

B / Et concrètement en 2008

- Signature de la charte Zéro pesticide (24 janvier 2008)
- Choix d'un quartier Pilote dans la ville: le choix s'est orienté de suite vers une zone sensible qui sont les bords du Loiret, un périmètre a donc été défini et une information faite auprès de tous les riverains de ce quartier (courrier, réunion et inauguration du site pilote en septembre 2008 et mise en place de panneaux d'information quartier zéro pesticide)
- Inventaire des pratiques du service des espaces verts (paillages sur les massifs arbustifs et floraux, traitement chimiques sur les trottoirs allées et places)
- mise en conformité des locaux phytosanitaires du service des espaces verts et du service des sports
- vérification des équipements individuels de protection
- Formation du personnel à la démarche zéro pesticide et aux méthodes alternatives



- Communication de la démarche lors de manifestations publiques telles que marché aux fleurs, remise des prix des maisons fleuries, journée de l'arbre avec les enfants, expositions publiques, informations dans les écoles de la ville, conférences avec l'office du tourisme, stand sur le marché hebdomadaire de la ville, revues municipales et presse locale.

C / Ensuite en 2009

Mai 2009: Visite par les élus d'Olivet des villes de l'agglomération orléanaise déjà engagées dans cette démarche.

Juin 2009 : Création d'un groupe de travail pour définir un questionnaire qui sera présenté aux conseillers de quartier afin de connaître leur avis sur le degrés d'acceptabilité des herbes folles sur notre commune.
Ce questionnaire sera présenté sous forme d'un document photographique de la commune présentant un certains nombre de situations:

A / ZONES D'HABITATION DENSE

a) Zones citadines

- Trottoirs en enrobé directement bordé de murs
- Pieds d'arbres
- Places publiques

b) Zones pavillonnaires

- Trottoirs en enrobé directement bordé de haies avec ou sans muret

B/ ZONES RESIDENTIELLES

a) Zones paysagères

- Trottoirs en enrobé bordé de pelouse
- Route directement bordée de pelouse

b) Zones périphériques

C/ ZONES RURALES ET NATURELLES

a) Zones rurales

- route en enrobé bordée de fossés

b) Zones naturelles

- route en enrobé bordée de chemin calcaire ou chemin calcaire

D/ ZONES PARTICULIERE

a) Parc paysagers

b) Venelles

c) Cours d'école

d) Parking devant les écoles

Les comités de quartier appliqueront une note de 1 à 10, la note 10 étant la note maxi d'acceptabilité sans problème des adventices, pour un avis neutre la note de 5 sera appliquée.

Juillet 2009 : présentation du questionnaire aux conseillers de quartier.

Aout 2009 Retour des questionnaires et analyse

A / ZONES D'HABITATION DENSE

a) Zones citadines

- | | |
|---|-------------|
| - Trottoirs en enrobé directement bordé de murs : | 6,70 |
| - Pieds d'arbres | 6,36 |
| - Places publiques | 4,12 |

b) Zones pavillonnaire Trottoirs en enrobé directement bordé de haies avec ou sans muret

6,36

B/ ZONES RESIDENTIELLES

a) Zones paysagères Trottoirs en enrobé bordé de pelouse

7,49

b) Zones paysagères Route directement bordée de pelouse

7,10

C/ ZONES RURALES ET NATURELLES

a) Zones rurales route en enrobé bordée de fossés	7,97
b) Zones naturelles route en enrobé bordée de chemin calcaire	6,31

D/ ZONES PARTICULIERES

a) Parc paysagers	5,80
b) Venelles	6,31
c) Cours d'école	6,52
d) Parking devant les écoles	6,21

Dans l'ensemble la tolérance aux mauvaises herbes est moyenne, ces herbes folles sont moins bien acceptées à partir du moment où l'on se trouve dans des lieux très urbains telle que les places publiques et les parcs paysagers (note en rouge dans les deux cas)

Septembre 2009: convention municipales « Stop aux Pesticides »

Lancement de cette opération présentée par la conseillère municipale (Anne Kremer) responsable de ce projet de cette convention.

En effet la commune qui souhaite associer à cette démarche un maximum d'habitants leur propose d'apposer sur leur boîte aux lettres un autocollant indiquant aux services des espaces verts qu'ils ne veulent pas de traitement chimique devant chez eux.

En contrepartie ils signeront une convention les engageant à entretenir eux même l'espace situé devant leur habitation évidemment sans pesticide



Octobre 2009 : groupe de travail zéro pesticide sur la gestion différenciée des espaces avec réalisation d'une:

- cartographie des différentes zones sur la commune et validation par les élus en cours
- ensuite une méthode alternative sera étudiée pour chaque cas et proposée aux élus,
- parallèlement un relevé des surfaces de l'ensemble des zones sera effectué afin de permettre un chiffrage cohérent de cette politique afin de déterminer les budgets correspondant et leur étalement éventuel dans le temps.

Novembre 2009

Etude des techniques de désherbage (cette étude ne concerna pas les massifs arbustifs et floraux puisque nous ne les traitons à ce jour presque plus en chimique)

- Rappel des techniques préventives.
- Rédaction d'un document présentant des scénarios réalistes, description des points forts et des points faibles, coûts et impacts sur le paysage urbain pour permettre un vrai choix en conseil de municipalité et en commission de travaux. (étude en cours à ce jour)
- préparation d'une visite d'étude de villes pionnières en Bretagne (dossier en cours à ce jour)

D / 2010

En début d'année, les serres municipales entreront dans une nouvelle ère, celle de la Protection Biologique Intégrée.

La définition officielle stipule que la lutte biologique est « l'utilisation d'organismes vivants pour prévenir ou réduire les dégâts causés par des ravageurs ».

Le principe est simple :

- La lutte biologique est basée sur l'exploitation par l'Homme et à son profit d'une relation naturelle entre deux êtres vivants
- La cible (de la lutte) est un organisme indésirable, ravageur d'une plante cultivée, mauvaise herbe, parasite...
- L'agent de lutte (ou auxiliaire) est un organisme différent, le plus souvent un parasite (ou parasitoïde), un prédateur ou un agent pathogène du premier, qui le tue à plus ou moins brève échéance en s'en nourrissant ou tout au moins limite son développement.

Premier trimestre 2010: Poursuite du groupe de travail sur la gestion différenciée de l'opération zéro pesticide (chiffrage de l'opération et discussion avec les élus) AFFAIRE A SUIVRE.....

Conclusion

Il nous faut donc composer avec la végétation spontanée de notre ville car elle est de toute manière impossible à vaincre, faire de l'ennemie déclarée d'hier l'alliée d'aujourd'hui est un pari que nous devons relever à Olivet.

La biodiversité de notre paysage est un acte essentiel dans cette lutte, la santé est un élément fondamental et le plaisir de se promener à Olivet ne doit pas être remis en cause.

Nous devons inscrire cette nouvelle démarche dans une logique plus vaste de protection et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Cette démarche sera longue et progressive et passera par différents essais qui entraîneront un changement de notre représentation de la ville.

Olivet, ville fleurie quatre fleurs.....

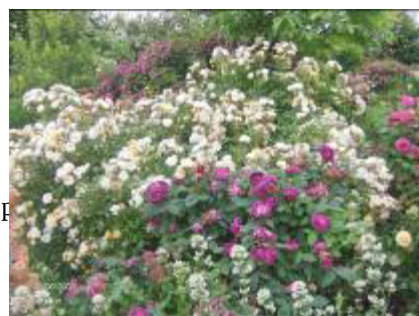
Olivet, ville de l'avenir.....

Olivet, ville du développement durable.....

Olivet, ville ouverte dans son siècle.....

Olivet, une ville où il fait bon vivre et où nous vous accueillerons avec plaisir dans nos rues et des sites, au gré de vos envies.....

Le poète Jules-Marie Simon ne disait-il pas
« Cité dans laquelle j'ai vécu tant d'années heureuses,
avec le charme de ton Loiret rêveur, Olivet, tu seras
toujours pour moi le sourire du cœur de la France... »





Vivre nos espaces verts comme un atout :

La gestion différenciée des espaces naturels et verts s'inscrit dans une démarche de développement durable qui vise à réduire les risques et les effets sur la santé humaine et sur l'environnement.

Véritable atout, pour une collectivité car répondant aux attentes sur le plan :

- économique et environnemental (qualité de vie, norme HQE, tourisme et loisirs)
- écologique (dépolluant, utilisation raisonnée des pesticides et préservation de la ressource et du biotope),
- préventif (anti-inondation),
- sécuritaire (la clôture végétale routière et périmétrique),
- prévention des risques juridiques,
- mais aussi psychique et thérapeutique (santé publique, apaisant, protection sonore, jardin de rêve).

A Veigné, il s'agit pour nous de préserver voir d'accroître l'attractivité de notre cadre de vie :

- l'attente sociale en la matière est définie par un environnement de qualité, une capacité locale à développer plus de convivialité, mais aussi un meilleur accès au logement et aux loisirs.
- l'impact écologique correspond également à cette idée. Depuis le Grenelle, les Français y associent surtout un environnement de qualité,
- Enfin, la nécessité économique avec la possibilité de trouver un emploi à proximité et des commerces et services publics suffisants et au moindre coût est une composante qui par ces temps de crise pèse plus encore.

Sans oublier l'éternelle communication pour convaincre

L'avenir de notre territoire dépend de notre capacité à adopter après concertation avec l'ensemble des partenaires (CG37, service espaces verts de Veigné, associations, riverains) un plan d'actions qui :

- initie un ensemble de mesures à mettre en place dans un calendrier défini,
- propose un large débat sur les objectifs quantitatifs et les techniques de substitution en vue de réduire les dépendances à l'égard de l'utilisation des pesticides et de la consommation d'eau.
- Met en place un Forum « gestion des espaces verts ».
- propose des conférences et « journées natures » à l'attention des jardinier amateur afin de mieux gérer ces territoires partagés où le milieu est à redécouvrir, et obtenir une meilleure utilisation des d'engrais et de pesticides.



le désherbage et le fauchage tardif dans la gestion différenciée

Ménager :

D'après le dictionnaire, cela signifie user avec modération d'une chose, dans le souci de la faire durer, de la maintenir en bon état, l'employer de manière qu'il n'y ait rien de perdu ou de manière à l'user le moins possible.

Comment le désherbage et le fauchage tardif sont-ils intégrés dans la gestion différenciée ?

Acquérir un niveau de compréhension suffisant des sujets qui composent la gestion différenciée.

Elaboration d'un plan d'action et de désherbage communal pour adapter les pratiques en matière d'entretien de l'espace urbain.

- Les besoins de la commune en matière d'entretien des espaces.
- Les pratiques phytosanitaires actuelles.
- L'identification et la classification de zones à entretien différencié.
- Le choix des méthodes d'entretien.
- Le suivi des pratiques et les ajustements nécessaires.



Comment le désherbage et le fauchage tardif sont-ils intégrés dans la gestion différenciée ?

Classement des espaces verts.

- les Espaces de prestige (mairie, église, centre bourg, giratoire etc.).
- les Espaces de quartiers (quartier d'habitation, lieux de vie),
- les Espaces de transition (accompagnement de voirie, entrée de ville, zone reliant les hameaux au centre ville),
- les Espaces naturels (bord de l'Indre, vallée)

Et la réalisation d'une carte d'objectif d'entretien des espaces verts sur notre Système d'Information Géographique

Pour réussir la communication est essentielle

- Il s'agit d'expliquer les résultats attendus de l'entretien différencié
- Éviter les malentendus.(signe de négligence ni une rationalisation financière)
- Permettre du jardinier amateur à l'urbain averti, de mieux gérer ces territoires partagés où le milieu est à redécouvrir.

Veigné a fait le choix de communiquer en répondant directement de manière individuelle à tous les habitants qui nous interrogent à ce sujet :

- faut-il vraiment traiter, avec quel produit et comment ?
- Comment limiter les risques de pollution à l'eau ?
- Que faire des déchets ?
- Quelle fertilisation intelligente ?



L'implication des Vindiniens dans l'embellissement naturel et le fleurissement des quartiers et des espaces verts de la commune.

Tout gestionnaire d'un environnement privilégié sait que ce mode de gestion repose sur un compromis entre la nécessité :

- D'une part, écologique et ses objectifs qualitatifs et quantitatifs de la ressource

Avec d'autre part,

- une gestion tendue de nos espaces par l'utilisation systématique des désherbants chimiques, des engrais et de produits peu respectueux de notre environnement.

Les « mauvaises habitudes » de ces 30 dernières années auront provoqué la disparition de biotopes ainsi qu'un risque important de pollution des nappes phréatiques.

Aujourd'hui notre volonté consiste à :

- Modérer l'utilisation des produits, voire de les bannir pour l'entretien de notre patrimoine végétal et pour préserver une biodiversité qui aura l'avantage de rétablir un équilibre écologique.
- Faire partager notre expérience et impliquer les citoyens dans l'embellissement naturel et le fleurissement de leur propriété et abords tout en les incitant à adopter des techniques et un entretien prenant en compte la sécurité, les économies de la ressource, l'harmonie des couleurs et la qualité de vie dans leur quartier.

Aussi cette année, notre action se déroulera essentiellement sur 2 axes, le fleurissement et l'entretien des trottoirs et des abords des propriétés individuelles :

- lancer un appel au volontariat en contactant les propriétaires directement concernés au regard de leur emplacement géographique. Nous pourrons alors travailler avec eux, les informer sur le concept et ses contraintes avant de concevoir le fleurissement des quartiers, des entrées de ville et du bourg.
- par un arrêté municipal confirmer la responsabilité individuelle et l'importance de l'entretien des abords de chaque propriété tout en respectant les objectifs de traitements écologiques.

Conclusion :

Conjointement aux nécessités sociales et environnementales, la nécessité économique nous conduit à évoluer vers une réflexion bien en amont lors de la création de quartier et d'espaces verts avec un entretien plus raisonné. En évitant de traiter toutes les surfaces de manière identique, mais aussi en veillant à réduire tant l'utilisation des produits phytosanitaires et d'engrais que la surconsommation en eau.

Municipalité et citoyens, nous allons construire ensemble et préserver durablement ce cadre de vie qui nous est cher. Il nous faut simplement avoir une approche réaliste de la vie dans une commune qui associe la proximité des grands centres urbains avec un environnement de qualité.



La PBI sur les arbres d'alignement :

Exemples dans le parc du château de Villandry et à la ville de Tours

Intervention d'Ingrid Arnault, Ingénieur à Innophyt

Depuis 1991, les ingénieurs d'Innophyt développent des méthodes de lutte contre les insectes nuisibles. Par la gestion de la biodiversité entomologique, ils conçoivent des alternatives aux produits phytosanitaires.

En 2007, Innophyt a été rattaché à l'Université de Tours et est devenu un Centre d'Expertise et de Transfert Universitaire (CETU). Structures originales de l'Université François-Rabelais, les CETU sont dédiés aux partenariats externes et bénéficient de l'expertise scientifique des laboratoires de recherche de l'Université. Innophyt compte aujourd'hui une centaine de partenaires (parcs et châteaux, entreprises, centres techniques, collectivités territoriales, producteurs agricoles, chambres consulaires ...).

7 principaux domaines de compétence :

- Diagnostic du niveau des populations d'insectes ravageurs et auxiliaires (inventaire entomologique)
- Formalisation d'un plan d'action de lutte biologique intégrée (adaptation des pratiques pour favoriser le développement des insectes auxiliaires, introductions ponctuelles d'auxiliaires)
- Mise en œuvre et suivi sur plusieurs années du plan d'action
- Formation des agents et jardiniers à la reconnaissance des ravageurs et auxiliaires et aux techniques de protection biologique
- Veille scientifique et réglementaire sur l'ensemble des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires
- Mise au point de tests d'efficacité de produits (biocides, répulsifs, ...)
- Analyse chimique qualitative et quantitative de certains extraits végétaux (alliées et brassicacées)

Quelques unes de nos réalisations

- Gestion des populations d'acariens des tilleuls du parc du château de Villandry à l'aide d'acariens prédateurs, programme en cours depuis 2004
- Expertise à la mise en place de la lutte biologique au potager du château de Villandry, programme en cours depuis 2007



- Gestion biologique du patrimoine arboré de la ville de Tours : lutte contre la galéruque de l'orme, le puceron et l'acarien du tilleul, programme en cours depuis 2008
- Evaluation de méthodes de lutte contre la mite pour préserver les tissus des Monuments Historiques, programme en cours depuis 2009
- Constitution d'un «Référentiel des pratiques favorables à la biodiversité dans les exploitations agricoles», en collaboration

avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre financé par le Ministère de l'Agriculture, durée du programme 3 ans

- Biodésinsectisation de terres de fouilles d'arbres termités, ville de Paris, durée du programme 3 mois



- Evaluation du bénéfice d'un couvert végétal permanent et non travail du sol pour le maintien des populations de carabes pour la lutte contre les limaces, Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire, durée du programme 3 ans

Le CETU Innophyt bénéficie d'un soutien financier européen (FEDER) pour un projet de "diffusion technologique de moyens de lutte durable de protection des plantes".

Coordonnées d'Innophyt

Christelle Pragnon

Parc Grandmont

Bâtiment I

37200 Tours

Tél: 02 47 36 69 75/65

christelle.pragnon@univ-tours.fr

Web : www.innophyt.univ-tours.fr



On le définit couramment comme un développement qui *“répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.”* Il repose sur trois piliers que sont l'économie (consommation responsable), l'écologie (gestion de l'eau, des déchets) et le social (solidarité, santé).

Pour Monique Lemoine, adjointe au maire chargée du développement durable, il s'agit de *“changer les mauvaises habitudes liées à nos modes de vie et à notre éducation. C'est pour cela qu'il est nécessaire de sensibiliser très tôt nos enfants”*. Avant d'ajouter : *“Tout le monde n'a pas le même niveau de conscience mais l'important est que chacun fasse des efforts pour moins polluer”*.

Au développement durable est très souvent associé le concept d'Agenda 21. Initialement, plus de 150 chefs d'Etat s'étaient engagés sur une série de recommandations (voir encadré ci-dessous) à suivre pour le 21^e siècle. Décliné au niveau local, les collectivités s'en prévalent pour mettre en place un plan d'actions à l'échelle de leur territoire.

La ville de Fleury-les-Aubrais est candidate auprès de la Région Centre à un diagnostic réalisé par un cabinet pour envisager de construire un Agenda 21.

Les grands thèmes de l'Agenda 21
Adopté par les pays signataires de la
déclaration de Rio de Janeiro en 1992,
l'Agenda 21 a pour principaux
objectifs la lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale, la production de
biens et de services durables, la
protection de l'environnement.



Services municipaux : les bonnes pratiques actuelles et celles qu'il reste à mettre en place

En juillet dernier, une commission composée d'élus et de responsables des services municipaux s'est réunie pour procéder à un état des lieux de leurs bonnes pratiques en matière de développement durable et de ville équitable. Cette démarche a également permis d'établir un recensement des actions qu'il reste encore à entreprendre.

Coup de projecteur sur les bonnes pratiques des services municipaux

- **Les véhicules.** La collectivité dispose de quatre vélos, de deux véhicules électriques et de cinq véhicules combinant essence et GPL.

- **Les économies d'énergie.** Les vieux équipements électriques de la ville sont remplacés par des équipements plus économiques.

Le personnel est sensibilisé à l'extinction des lumières, à la non impression des courriels et le service cadre de vie procède au paillage des massifs pour réaliser des économies d'eau.

En ce qui concerne l'éclairage public, différentes mesures sont mises en place parmi lesquelles une horloge astronomique, un régulateur de tension et une réduction globale de la puissance des lampes.

- **La sensibilisation auprès des jeunes.** Le service des loisirs éducatifs réalise un travail pédagogique sur le développement durable et la biodiversité, l'alimentation équilibrée et l'incitation à réparer plutôt qu'à jeter.

Par ailleurs, il ne propose pas d'activités polluantes, favorise les jeux de coopération et initie les jeunes aux déplacements à vélo et à pied dans la ville.

Le collège André-Chêne met en place le projet "Eco-Ecole" sur le thème de l'alimentation (cf. encadré ci-dessus).

- **Le bon exemple en tant que maître d'ouvrage et collectivité consommatrice.**

Les marchés publics bénéficient d'une clause d'insertion à l'emploi et la dématérialisation de ses procédures est effective, ce qui permet des économies de papier et de frais postaux. La commune a pris plusieurs mesures telles que la substitution progressive des imprimantes à jet d'encre par des photocopieurs mutualisés ou si nécessaire par des matériels à laser, le recyclage des cartouches d'encre ou l'utilisation d'enveloppes NF environnement.

- **La réduction de l'utilisation des pesticides.**

Le service cadre de vie utilise des engrais à action lente et des pompes doseuses de produits, pratique la lutte intégrée à l'aide de larves de coccinelles et procède au piégeage des parasites dans les serres. En outre, cela fait plusieurs années que le service cadre de vie privilégie le désherbage manuel à l'usage massif d'herbicide.

Propositions sur les pratiques à améliorer dans les services

- **Le tri sélectif et le recyclage du papier.**

Ils sont envisagés au sein de la collectivité. Il s'agit de généraliser ce qui se fait déjà dans certains services ; l'arrivée de poubelles "sélectives" est notamment prévue pour la période de Noël.

- **Orientations vers la ville équitable.**

Plusieurs services ont soulevé la question de la mixité dans leurs rangs (personnel en majorité féminin dans les écoles, la petite enfance et le social) et souhaitent aller dans le sens de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale qui doit être signée en décembre.



La naturalisation de bulbe consiste à planter des bulbes qui ont une durée de vie entre 5 et 10 ans et des périodes de florissement de 12 semaines sans entretien (ni arrosage ni engrais).

Signer la charte du Fleurysois éco-responsable

- La charte du Fleurysois éco-responsable a pour but d'inciter au désherbage manuel en utilisant le moins de pesticides possible.

- L'opération a été lancée le 17 avril lors d'un "lâcher de binettes" au parc de l'Hermitage.



A remplir et à déposer au service cadre de vie en échange de quoi il sera remis gratuitement une binette ou un grattoir.

VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS CHARTRE DU FLEURYSSOIS ECO-RESPONSABLE

Conscient de la nécessité qu'il est urgent de protéger notre planète et de revenir à des pratiques écologiques responsables, j'adhère à l'idée qu'il est nécessaire de recourir à des méthodes biologiques naturelles, respectueuses de notre environnement à chaque fois que c'est possible. Je partage l'idée que chacun peut agir à son niveau et considère comme essentiel de tout mettre en oeuvre pour que nous laissions à nos enfants une planète propre sur laquelle il fera toujours bon vivre.

Je m'engage en conséquence à entretenir manuellement, ayant le moins possible recours aux produits chimiques, le ou les trottoir(s) attenant à mon domicile en conformité au règlement municipal de voirie.

Je m'engage à promouvoir cette idée autour dans mon entourage et dans mon voisinage. En contrepartie de ces engagements, la commune m'offre un outil de désherbage manuel (un seul outil par adresse et par famille).

J'accepte le principe qu'un contrôle puisse être effectué par des représentants de la ville de Fleury les Aubrais et que ma participation à ce projet puisse servir la communication de la ville.

Fait à Fleury les Aubrais en double exemplaire

Le

Signature

CADRE DE VIE
DEVELOPPEMENT DURABLE . VILLE EQUITABLE



JACHERES FLEURIES ANNEE 2009

I - La Jachère Environnement et Faune Sauvage, c'est :

Un couvert associant plusieurs espèces végétales en mélange qui :

Assure une excellente couverture du sol,
Fournit nourriture et abri à la faune sauvage pendant les périodes critiques (hiver et début de printemps),
Une zone non soumise à l'utilisation de produits phytosanitaires,
Un couvert non broyé évitant ainsi la destruction des reproducteurs et de leur progéniture.
Pour répondre à ces exigences, plusieurs types de jachères faune sauvage ont été proposés en fonction des espèces et des besoins.

La jachère faune sauvage – grande faune

Il s'agit d'un couvert associant graminées et légumineuses offrant ainsi une disponibilité alimentaire importante pour la grande faune sauvage dans le cadre d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

La jachère faune sauvage- petite faune

Il s'agit d'un couvert associant diverses espèces (millet, maïs, sarrasin, avoine....) permettant ainsi d'offrir un couvert et une source de nourriture à un grand nombre d'espèces (gibier ou non) :

La jachère fleurie

Ce type de jachère environnementale associe la diversité paysagère et un intérêt entomophonique non négligeable.

Evolution des jachères fleuries

	2005	2006	2007	2008	2009
Superficie (en hectares)	30.50	75.16	139.31	111	80



L'opération « **faune en fleur** » a été reconduite en 2009 avec le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire et avec les mêmes principes que précédemment, à savoir :

un partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Société d'Horticulture de Touraine et la Fédération Des Chasseurs
 un contrat avec les communes sensibles à la jachère fleurie,
 un contrat avec l'agriculteur.

	2006	2007	2008	2009
Nb communes engagées	51	72	67	41
Nb d'agriculteurs	93	129	112	63



Rappel :

Le contrat FDC/commune a pour objet de faire connaître l'opération auprès de collectivités territoriales et également le cas échéant une participation financière (25% des cas) de cette dernière.
 Le contrat FDC/agriculteur permet à l'exploitant agricole de pouvoir semer sur ces parcelles, un mélange qui échappe à la réglementation communautaire tout en conservant sa D.P.U. (Droit de Prime Unique).
 En fait, il s'agit d'une mesure de dérogation en cas de contrôle.

Mélange proposé en 2009

Au mélange 2008, ont été rajoutés, le sainfoin et le trèfle incarnat, destinés à améliorer les capacités mellifères du mélange.
 Cette orientation se fait au détriment de « l'esthétique » du mélange qui a tendance à être plus terne.

COSMOS SULPHUREUS (jaune/rouge) ,
 COSMOS BIPINNATUS ou/et SENSATION(rose/violet) ,
 CENTAUREA CYANUS (bleu/mauve) ,
 ZINNIA (rouge/jaune) ,
 MELILOT MELILOTUS OFFICINALIS (blanc) ,
 PHACELIE PHACELIA TANACETIFOLIA (bleu) ,
 SOUCIS CALENDULA OFFICINALIS (jaune/abricot) ,
 CHRYSANTHEME DES MOISSONS GLEBIONIS SEGETUM,
 SAPONAIRE,
 COQUELOURDE LYCHNIS CORONARIA RUBRA,
 LAVATERE.

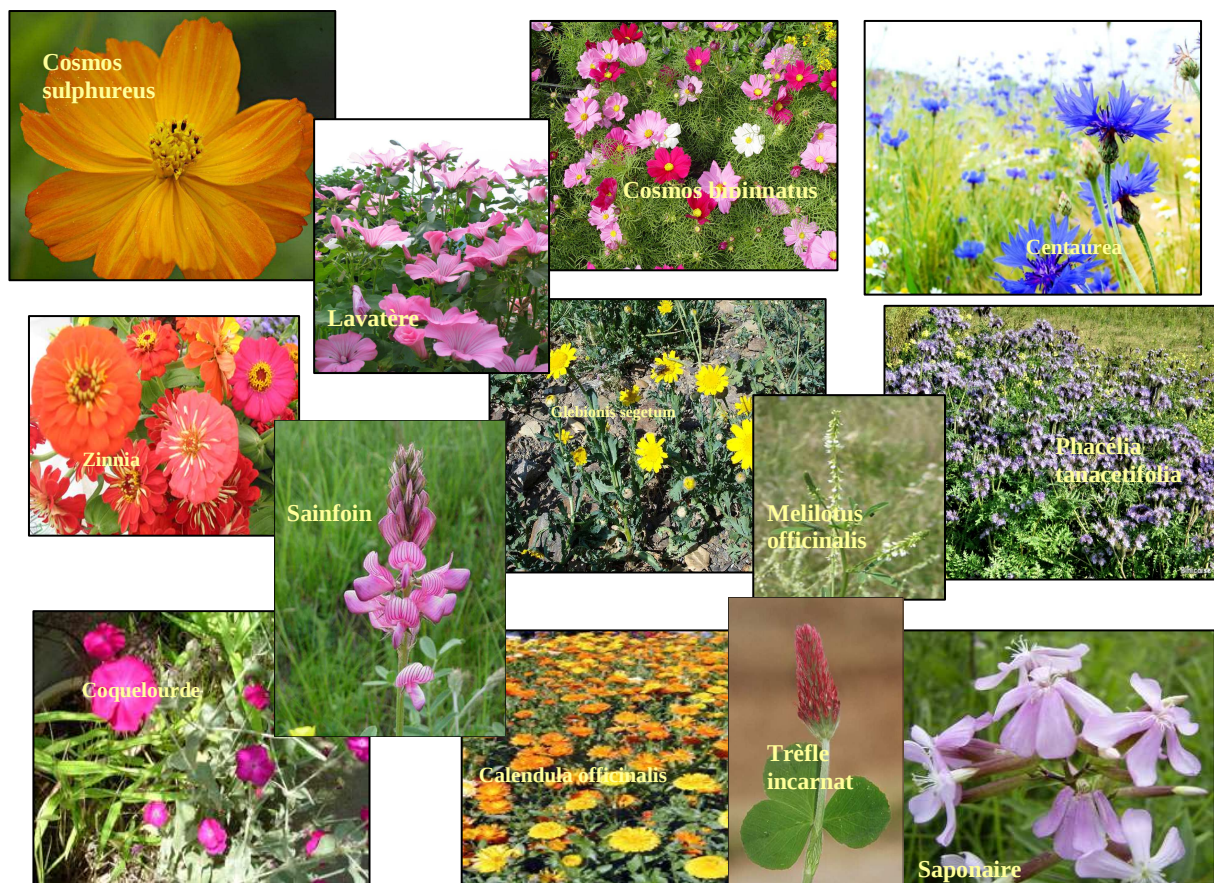
Bilan

	2006	2007	2008	2009
Nb de communes engagées	51	72	67	41
Nb d'agriculteurs	93	129	112	63
Surfaces	75.16	97.14	82.85	43.78

Conclusion :

Nous assistons avec la réforme de la PAC à la suppression quasi totale de la jachère qui pouvait, par l'aspect non productif et majoritairement indemne de traitements phytosanitaires, être un havre de paix pour nombre d'espèces.

2008 et 2009 sonnèrent le glas du gel. Il semble difficile que les nouvelles dispositions pour 2010, par la conditionnalité, répondent au Grenelle de l'Environnement.



Société d'Horticulture de Touraine

35 boulevard Tonnellé – 37000 Tours

tél : 02.47.49.26.48 – fax : 02.47.37.44.36 – mel : shotfleuissement37@wanadoo.fr